



Numéro thématique de la Revue *Économie et Solidarités*

Appel à contributions

Date limite : 15 août 2006 (Parution au printemps 2007)

Le commerce équitable comme mouvement de transformation

Responsable : Corinne Gendron

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG, UQAM

Figure emblématique de la nouvelle génération des mouvements sociaux économiques, le commerce équitable canalise des revendications politiques, sociales et économiques en proposant un système d'échange plus juste et avantageux pour les pays du Sud. À travers son institutionnalisation au cours des années 1990, il a présidé à l'instauration d'un véritable système commercial qui questionne tout autant qu'il renouvelle le système économique traditionnel; en offrant jusqu'au double du prix aux producteurs pour leurs récoltes, le système équitable vient en effet saper l'idéologie concurrentielle fataliste par laquelle les acteurs économiques dominants justifient les prix dérisoires des denrées produites par les pays du Sud. Mais ces mêmes acteurs s'approprient simultanément le « produit équitable » pour rejoindre la niche des consommateurs conscientisés à la problématique Nord-Sud. Cette institutionnalisation « économique » inquiète une fraction du mouvement équitable qui l'envisage comme une récupération à travers laquelle son message de justice est dilué et son pouvoir de transformation affaibli pour ne pas dire annihilé. Pourtant, qu'elle soit politique ou économique, l'institutionnalisation est transformation; l'institutionnalisation ne dissout pas le mouvement social qui en est le moteur, même si elle peut modifier son discours et ses stratégies. Cette institutionnalisation économique qui se juxtapose à un éventuel processus d'institutionnalisation politique sont porteuses de transformations aux niveaux des rapports sociaux d'une part, mais aussi aux échelles institutionnelle et organisationnelle. Ces transformations transcendent le mouvement équitable lui-même; les entreprises par exemple, doivent désormais composer avec une définition de leur performance sociale fixée non plus seulement par leurs spécialistes des affaires publiques, mais bien par la myriade d'ONG qui a défini en quoi consiste un « commerce équitable ». À l'instar des autres nouveaux mouvements sociaux économiques, le commerce équitable participe ainsi à une restructuration éthique du marché, à travers laquelle le traitement réservé aux producteurs du Sud peut notamment être utilisé comme facteur de différenciation commerciale. Logique commerciale et responsabilité sociale peuvent ainsi se rejoindre tout en appuyant des stratégies d'une institutionnalisation plus politique, et renforcer le processus de transformation des règles du commerce international.

Nous souhaitons dans ce numéro thématique explorer les avenues de transformation portées par le commerce équitable en les déclinant selon cinq perspectives : le Nord, le Sud, les consommateurs, les producteurs du Sud et les grandes entreprises. Nous sollicitons des articles susceptibles d'illustrer comment le commerce équitable a pu être porteur de transformations dans les économies du Nord d'une part, et dans celles du Sud d'autre part. Nous souhaitons aussi recevoir des articles qui se penchent sur les transformations que le commerce équitable a impulsées chez les consommateurs, chez les producteurs, et chez les grandes entreprises traditionnelles. Nous accepterons aussi des analyses s'intéressant au potentiel de transformation du commerce équitable

envisagé de façon globale. Nous favoriserons les articles offrant une perspective intégrée plutôt que des approches exclusivement économiques, politiques ou sociales.

Indications pour la soumission des articles

Veuillez soumettre votre article avant le **15 août 2006** en l'acheminant par courriel à Véronique Bisailon à l'adresse suivante : bisailon.veronique@courrier.uqam.ca. Le comité de rédaction acceptera des articles originaux en français et en anglais accompagnés de deux résumés de 8 à 10 lignes dans chaque langue. Les articles ne devront pas excéder 32 000 caractères (sans espaces), incluant les tableaux, les notes de fin, les figures et les références bibliographiques (15-17 pages double interligne). Les textes des rubriques ne devront pas excéder 22 000 caractères (sans espaces); les comptes rendus d'ouvrages seront d'au plus 11 000 caractères (sans espaces). Le rédacteur se réserve le droit de commander des articles plus longs ou plus courts.

Mise en forme du texte

Marges: Haut, bas et droite : 2,5 cm. Gauche: 3 cm.

Justification: à gauche sans renforcement (alinéa) au début des paragraphes.

Caractères: police normale, Times 12 (utilisation de l'italique réservée aux mots étrangers et aux titres d'ouvrages).

Interligne: 1 ½ avec un double retour entre les paragraphes

Titres: En lettres majuscules et en caractères gras (mettre les accents sur les majuscules: É, À...). Le titre de l'article doit être en Times 14. Les sous-titres sont en lettres minuscules et en caractères gras.

Ponctuation: le point-virgule (;), le deux points (:) et autres signes (?, !, %, \$) doivent être précédés d'un espace insécable. Utiliser les guillemets français, avec espaces insécables (« exemple »)

Sigles: mettre la première apparition du nom au long suivi du sigle entre parenthèses (ex : Conseil régional de développement (CRD))

Auteur: le nom de l'auteur ou des auteurs doit apparaître après le titre de l'article selon l'ordre suivant : Prénom, Nom, appartenance institutionnelle et adresse électronique.

Notes : Placer les notes **en fin de texte** et non en bas de page et les numérotter en chiffres arabes.

On devra limiter l'utilisation de tableaux et de graphiques et ne présenter que ceux qui sont jugés essentiels à la compréhension du texte. Chacun devra porter un titre et être numéroté en chiffres romains et cela de façon continue. Présentés séparément, on devra cependant indiquer clairement leur emplacement dans le texte. Pour la féminisation, il faut utiliser un mot pour chaque genre (les employés et employées).

Références bibliographiques

Livre: NOM, Prénom. (année). *Titre*, lieu d'édition, éditeur, nbre de p. (autres informations si présentes: autres auteurs, no d'édition, collection)

Article: NOM, Prénom. (année). « Titre article », *Titre revue*, vol. x, no x, pages.

Les références bibliographiques ne contiennent que les références présentes dans le texte.

La Revue *Économie et Solidarité*

Économie et Solidarités est la revue du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC Canada). Son contenu porte sur les caractéristiques de l'économie sociale, sur son rôle comme agent de développement socio-économique, sur sa gestion, sur les secteurs d'activité où elle est engagée et sur l'analyse comparative internationale de son émergence et de son développement. Revue scientifique destinée aux chercheurs (professeurs et étudiants), son mandat est de s'intéresser aux organisations de l'économie sociale (coopératives et associations) et de traiter de leur spécificité. Revue destinée aux praticiens, son but est de promouvoir le développement de ces organisations et entreprises dans les situations qui apparaissent les plus appropriées.

Pour bien comprendre cette double fonction de la revue, deux commentaires s'imposent. En premier lieu, dans une économie de marché comme la nôtre, où les organisations dominantes ne sont pas de type coopératif ou associatif, l'économie sociale est mal connue. Il importe dès lors de bien comprendre et de diffuser des connaissances spécifiques à ce type d'entreprise et d'organisation dont l'importance stratégique dépasse le poids statistique. En second lieu, de par leurs fondements socio-politiques, leur place au sein des différents secteurs d'activité (agriculture, épargne et crédit), leur rôle dans le développement régional et leur apport à la résolution de problèmes non ou mal résolus (habitation, emploi, etc.), les entreprises de l'économie sociale constituent souvent des agents de développement privilégiés plus aptes que d'autres à assumer certaines fonctions du processus de l'allocation des ressources. En somme, si la revue prétend participer à sa manière au développement de l'économie sociale, c'est en partie par choix mais aussi parce que cette forme d'entreprise peut apporter une réponse spécifique et pertinente à certains problèmes économiques et sociaux que rencontrent les sociétés contemporaines.

Cette publication est destinée aux professeurs, aux chercheurs, aux étudiants et aux praticiens intéressés par l'économie sociale, ses initiatives et son développement. Instrument de diffusion des connaissances dans le domaine, cette revue scientifique est le seul périodique nord-américain voué principalement à l'économie sociale. Sa publication est rendue possible grâce à l'engagement social de l'ensemble des collaborateurs, aux revenus d'abonnements et de ventes au numéro et aux subventions de nos généreux donateurs.

Politique éditoriale

Économie et Solidarités se veut une revue scientifique. Les textes publiés sont évalués par trois lecteurs qui ont une expertise dans l'un ou l'autre champ de l'économie sociale (coopératives, associations, développement local, etc.) ou dans la discipline de l'auteur. Deux avis positifs suffisent pour que le texte soit retenu, à moins que les objections du troisième lecteur ne soient jugées très sérieuses. L'arbitrage est fait par la rédaction. *Économie et Solidarités* est une revue interdisciplinaire. Les textes publiés relèvent généralement de l'une ou l'autre des disciplines des sciences humaines et sociales.

Pour plus d'informations sur la revue veuillez visiter le site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/ciriec/revue/index.html>
ou communiquer avec Marlène Lessard, secrétaire de rédaction :
(819) 595-3900 poste 2383
ou par courriel : revue.ciriec@uqo.ca

Le CIRIEC

Le CIRIEC, Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives, est une association scientifique sans but lucratif qui s'intéresse à toutes les formes d'organisation et d'activité économiques orientées vers l'intérêt collectif ou général. Il a été fondé au Québec en 1967, comme section nationale du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC international) dont le siège est à Bruxelles.

Devant l'inégalité croissante du partage de l'emploi et des richesses entre les pays et au sein des diverses sociétés, devant l'ampleur des problèmes sociaux résultant des courants de centralisation et de concentration économique, et devant la pertinence de mettre en œuvre et de renforcer les diverses formes d'organisation économique offrant aux personnes et aux groupes de population la possibilité d'accroître leur pouvoir d'intervention et leur engagement dans les décisions économiques qui influencent leur vie, le CIRIEC se donne pour but principal de contribuer à l'édification d'une économie solidaire par un soutien éclairé et critique au développement de l'économie sociale, normalement inspirée par des principes et des objectifs de démocratie, de participation, d'équité, de justice, de solidarité, de promotion des personnes et de préservation des ressources collectives. Le CIRIEC entend, par économie sociale, l'ensemble des structures et composantes des économies associative, communautaire, coopérative, mutualiste, parapublique et syndicale, qui ont toutes pour but plus ou moins explicite le service de l'intérêt collectif ou général. Par l'expression « entreprises collectives », l'association désigne à la fois les entreprises de l'économie sociale et celles du secteur public.

Le CIRIEC vise :

- à grouper en association les universitaires québécois et canadiens (professeurs, chercheurs et étudiants) ainsi que toute autre personne, association, entreprise, institution ou organisation intéressée aux entreprises collectives et à l'économie sociale ou solidaire ;
- à instituer des partenariats dynamiques et productifs entre les milieux de la recherche et de l'enseignement et ceux de la pratique qui partagent l'objectif de construire une économie solidaire ;
- à susciter, soutenir et diffuser des recherches, des échanges et des initiatives engageant, dans des champs concernés, une ou plusieurs disciplines scientifiques ;
- à permettre au plus grand nombre possible de ses membres de participer aux échanges, travaux et forums nationaux et internationaux axés sur l'enrichissement des connaissances et des expériences relatives à l'économie sociale ou solidaire ;
- à favoriser et à soutenir, dans la mesure de ses possibilités, le développement, le décloisonnement et la diffusion des connaissances touchant les divers aspects de l'économie sociale et solidaire.

Pour plus d'information sur le CIRIEC, veuillez visiter le site Internet :
<http://www.unites.uqam.ca/ciriec/>.